



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 342 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité ;

QU'UN Avis de motion est déposé par Anthony Cousineau, conseiller, en vue de l'adoption à une assemblée subséquente du règlement numéro 342 à l'occupation et l'entretien de bâtiments ;

QUE ledit projet de règlement a pour but de se conformer à l'article 145.41 de la [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#) (LAU) du Québec obligeant les municipalités à adopter un règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments pour prévenir leur détérioration. Il permet d'imposer des normes de sécurité, de salubrité et de réparations, sous peine d'un avis de détérioration inscrit au registre foncier. ;

QUE la municipalité procédera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2026 ;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 17^e jour du mois de mars 2026.

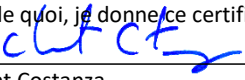
Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 17^e jour du mois de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de mars 2026.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier